

Cahier des charges de certification et liste des analyses et dépistages génétiques requis pour la certification par le HBL

Version 1.9 du 17/06/2025

Liste des analyses génétiques (chromosomiques et génotypiques) prévues par le programme de sélection de la race Limousine, et des animaux qui doivent y être soumis.

Ces règles généralisées au programme de sélection n'excluent pas la réalisation, sur décision du Conseil d'Administration du HBL, de recherches complémentaires sur d'autres caractéristiques génétiques et/ou sur d'autres animaux cibles.

Analyses	Animaux cibles
Dépistage de la translocation robertsonienne 1/29	- taureaux proposés à la qualification RRE VS après examen anonyme par la Commission de qualification ; - taureaux sollicitant la diffusion à la monte publique par IA.
Recherche des mutations causales de l' hypertrophie musculaire (« gène culard »)	- mâles certifiés à compter de juillet 2024 et tous les mâles actifs chez les membres du HBL ; - taureaux candidats au testage sur descendance ; - taureaux proposés à la qualification (sur performances propres ou sur descendance) ; - taureaux sollicitant la diffusion à la monte publique par IA.
Recherche des particularités génétiques : sans cornes, palatoschisis (« palais fendu »), protoporphyrine et blind	- mâles en évaluation à la station nationale de qualification de Lanaud ; - mâles proposés à la qualification RRE VS après examen anonyme par la Commission de qualification ; - taureaux sollicitant la diffusion à la monte publique par IA.
Identification génétique par la méthode SNP	tous les taureaux certifiés et ceux à la saillie chez les adhérents du HBL.
Vérification de compatibilité génétique par la méthode SNP : - individu/père	- mâles certifiés à compter de juillet 2024 et tous les taureaux mis à la saillie dans les troupeaux des adhérents au HBL
Vérification de compatibilité génétique par la méthode SNP : - individu/parents	- mâles pour lesquels un certificat zootechnique est demandé à destination des pays dont l'organisme de sélection est membre d'EUROLIM (au 01/07/2018 : Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Grande-Bretagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal) ; - mâles évalués en station d'évaluation.

Cahier des charges de la certification et de la qualification par le HBL

Certification sur performances au sevrage

Femelles			
certification envisagée	enregistrée	certifiée en section annexe (à titre initial)	certifiée en section principale (au titre de l'ascendance)
âge minimum	après 1 ^{er} vêlage		6 mois
statut minimal des ascendants	père	aucun	reproducteur de race pure (inscrit en section principale)
	mère	aucun	inscrite en section annexe
	grand-mère maternelle	aucun	aucun
conditions zootechniques	standard	conforme au standard	
	performances	aptitudes fonctionnelles et performances jugées suffisantes pour être une bonne reproductrice	
devenir des produits	femelles	certifiables en section annexe	certifiables en section principale
	mâles	homologables pour la production de viande	
Mâles			
certification envisagée	homologué pour la production de viande	certifié en section principale : au titre de l'ascendance pour la base de sélection (TABS)	
statut minimal des ascendants	père	reproducteur de race pure (inscrit en section principale)	
	mère	inscrite en section annexe	reproductrice de race pure (inscrite en section principale)
	grand-mère maternelle	aucun	inscrite en section annexe
conditions zootechniques	standard	conforme au standard	
	performances	- aptitudes fonctionnelles jugées suffisantes pour être un reproducteur - niveau de performances respectant les seuils définis*	
devenir des produits	non inscriptibles	certifiables en section principale	

Les index de synthèse pris en compte sont ceux exprimés par rapport à une base de référence nationale, c'est-à-dire par ordre de priorité : l'IVMAT, l'ISEVR, l'IMOCRci ou ste, l'IABste. Les index élémentaires sont les suivants : CRsev, DMsev, DSsev, ALait et par extension IFNAIS.

* Performances requises pour la certification TABS des mâles

	Ascendance	Morphologie au sevrage	Poids au sevrage
A	100 ≤ synthèse	$(DM+DS)/2 \geq 57$ pts	P210cor ≥ 100%
	115 ≤ 1 index élémentaire		
B	95 ≤ synthèse < 100	$(DM+DS)/2 \geq 63$ pts	P210cor ≥ 110%
C	synthèse[‡] < 95	$(DM+DS)/2 \geq 70$ pts	P210cor ≥ 120%

‡ Par défaut, l'index d'un reproducteur non évalué est fixé à 100.

Qualification sur performances post-sevrage

Femelles

Le cahier des charges de qualification « Espoir » des génisses destinées au renouvellement est à définir.

Mâles

Qualification envisagée	Reproducteur Conseillé Viande	Reproducteur Espoir	Reproducteur Jeune
système d'évaluation	évaluation en centre local d'évaluation sous convention avec France Limousin Sélection	station nationale de qualification de Lanaud	
statut minimal	homologué	certifié au sevrage en section principale, en classe race pure ou pur-sang	
conformité au standard	conforme au standard race pure	conforme au standard pur-sang tolérance admise pour les nez bleutés	
évaluation génétique	évaluation sur index synthétique « Aptitudes Bouchères » (IABste)	évaluation sur index synthétique « Morphologie Croissance » (IMOCRste)	
performances	aptitudes fonctionnelles satisfaisantes et performances individuelles en station suffisantes		
analyses génétiques	analyse systématique et résultat négatif requis pour les mutations causales de l'hypertrophie musculaire (gène mh)		
		analyse systématique (sans exigence de résultat négatif) pour le gène sans cornes, l'anomalie génétique palatoschisis (« palais fendu »), protoporphyrie et blind	
niveau génétique requis pour être qualifiable	IABste \geq 103 ou moyenne des performances ajustées CR, DM \geq moyenne du groupe d'évaluation	niveau suffisant pour la création du progrès génétique – en particulier, les veaux non qualifiables RJ devront présenter une ascendance favorablement évaluée pour les qualités maternelles (facilités de vêlage et aptitude à l'allaitement)	IMOCRste \geq 104 ou CRste ou DMste ou DSste \geq 115 ou moyenne des performances ajustées CR, DM, DS \geq moyenne du groupe d'évaluation
commission de qualification	2 techniciens du HBL		

Qualification sur descendance

Femelles		
Qualification envisagée	Reproductrice Reconnue	Reproductrice Recommandée
système d'évaluation	évaluation sur contrôle de performances en ferme IBOVAL	
statut minimal	certifiée en section annexe (TI)	certifiée en section principale (TA)
conformité au standard	conforme au standard pur-sang - tolérance admise pour les nez bleutés	conforme au standard pur-sang
analyses génétiques	si un résultat d'analyse est disponible (non obligatoire) pour les mutations causales de l'hypertrophie musculaire (gène mh), ce résultat doit être négatif pour envisager la qualification	
index de synthèse pris en compte	SYNTHESE = 26% * CARRIERE + 38% * PRODUCTION + 36%* GENETIQUE	
niveau génétique	SYNTHESE >= 106	SYNTHESE >= 112
	IFNAIS, CRsev, DMsev, DSsev, FOSsev, AVel et ALait >= 80	
précision de l'évaluation	Au moins 3 vêlages (hors avortement) et au moins 2 produits avec PAT en % (210 sinon 120)	
données de reproduction	Âge au 1 ^{er} vêlage <= 40 mois	
	IVV moyen <= 400 jours	IVV moyen <= 380 jours
données de vêlage	pas de césarienne ni embryotomie	
classification	<i>précoce</i> si (DMsev - DSsev) ≥ 10 pts et si (DM - DS) _{pointage} ≥ 5 pts <i>tardif</i> si (DSsev - DMsev) ≥ 10 pts et si (DS - DM) _{pointage} ≥ 5 pts	
qualification	la vache doit satisfaire à l'examen morphologique réalisé par un technicien du HBL	

Mâles		
Qualification envisagée	Reproducteur Reconnu Veaux Sevrés	Reproducteur Recommandé Veaux Sevrés
système d'évaluation	évaluation sur contrôle de performances en ferme IBOVAL	
statut minimal	certifié en section principale	
conformité au standard	conforme au standard pur-sang - tolérance admise pour les nez bleutés	conforme au standard pur-sang
analyses génétiques	si un résultat de la translocation robertsonienne 1/29 est disponible (non obligatoire), ce résultat doit être non porteur	non porteur de la translocation robertsonienne 1/29
	analyse systématique et résultat négatif requis pour les mutations causales de l'hypertrophie musculaire (gène mh)	
		Analyse systématique (sans exigence de résultat négatif) des particularités génétiques : sans cornes, palatoschisis, protoporphyrie et blind
niveau génétique	IVMAT, ou à défaut ISEVR ≥ 108	IVMAT, ou à défaut ISEVR ≥ 115
	IFNAIS ≥ 90 CRsev > -10 kg DMsev > -5 pts DSsev > -5 pts	
précision de l'évaluation	plus de 25 petits-produits contrôlés, pour une qualification sur IVMAT	
	plus de 25 produits contrôlés, dont au moins 10 connectés, pour une qualification sur ISEVR	si ISEVR < 120 : plus de 35 produits contrôlés sur 2 campagnes ; sinon plus de 25 produits contrôlés, dont au moins 10 connectés
fiabilité de l'évaluation	<p>S'il a été évalué dans un troupeau ayant fait l'objet d'un contrôle date et poids de naissance, aucun taureau ne pourra être qualifié lors de la campagne de qualification suivant le contrôle,</p> <p>si le nombre d'annulations des données de naissances (produits du taureau ou pas) demandées par la commission de France Limousin Sélection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - représente au moins 20% des veaux âgés de 45 jours ou moins présents dans l'élevage à la date du contrôle ; - et est au moins égal à 3. <p>L'examen en vue de qualification du taureau sera ajourné et ne pourra avoir lieu avant la campagne suivante.</p>	
description du taureau	taureau vivant et présent dans l'élevage description morphologique post-sevrage – pas de défaut rédhibitoire	
description de la descendance		description post-sevrage de la descendance femelle conservée chez les adhérents au HBL
qualification	par un technicien du HBL	en commission sous forme anonyme